



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/008

**OBJET : TARIFS 2021 – LOCAUX À DESTINATION
ÉCONOMIQUE**

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 39

Nombre de Conseillers présents et représentés : 43

Quorum : 15

Date de convocation : 6 janvier 2021

Date d'affichage de la convocation au siège : 6 janvier 2021

**Le 12 janvier de l'année deux mille
vingt et un à 18h30**

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de Montesquieu,
légalement convoqué, s'est réuni sous la
présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	E	M. DURAND
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
DABAN Mathieu	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	P	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	E	Mme BOURROUSSE	SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	P	
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Mme LAGARDE, secrétaire de séance.
Le procès-verbal du 25 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/008

**OBJET : TARIFS 2021 – LOCAUX À DESTINATION
ÉCONOMIQUE**

- Vu** les statuts de la CCM et notamment son article 3-1-1 sur les actions de développement économique,
- Vu** le procès-verbal de mise à disposition du Centre de Ressources du Site Montesquieu par le Département de la Gironde,
- Vu** les délibérations successives depuis 2007 fixant les tarifs du Centre de Ressources,
- Vu** la délibération 2019/179 du 9 décembre 2019 modifiant les tarifs du Centre de Ressources pour l'année 2020,
- Vu** la délibération 2020/018 du 25 février 2020 portant mise à jour des tarifs de la délibération 2019/179 du 9 décembre 2019 relatifs à l'offre proposée des services numériques et de télécommunications répondant aux besoins des entreprises,
- Vu** la délibération 2021/011 du 12 janvier 2021 portant modification des tarifs des salles de réunion durant la période de Covid-19,
- Considérant** l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Depuis la reprise de la gestion du Centre de Ressources du Site Montesquieu par la Communauté de Communes de Montesquieu le 1er avril 2007, la CCM, dans le cadre de sa compétence développement économique propose des locaux à usage de bureaux et de laboratoire aux porteurs de projets et aux jeunes entreprises désireuses de créer et de développer leur activité sur le territoire.

Les tarifs de location de ces locaux sont progressifs et permettent aux porteurs de projets et aux entreprises de bénéficier d'un parcours résidentiel.

Dans la perspective de la location de nouveaux espaces de bureaux et de laboratoires dans les bâtiments mis à disposition par la Communauté de Communes de Montesquieu ou en projet de construction, de nouveaux tarifs ont déjà été votés afin de permettre un parcours résidentiel aux porteurs de projet.

L'objectif est de mettre en place un cercle vertueux : le porteur de projet vient s'implanter en incubation (1 an) / pépinière (4 ans), puis suit une phase transitoire en hôtel d'entreprise, au sein d'un des bâtiments de la CCM. Enfin l'entreprise dûment accompagnée va s'installer sur le site technopolitain ou sur le reste du territoire de la CCM.

Il convient donc de voter les tarifs pour l'année 2021.

Cependant, s'agissant de la location des salles de réunion, c'est la délibération 2021/011 du 12 janvier 2021 qui s'appliquera en 2021, à titre dérogatoire et à défaut de mesures réglementaires nouvelles.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Vote les tarifs 2021 ci-annexés,
- Précise que les recettes afférentes seront inscrites au budget principal,
- Autorise Monsieur le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 12 janvier 2021

Le Président de la CCM
Bernard FATH

Document signé électroniquement

